

Compte-rendu réunion du 21/11/14

Groupe 1 - Mobiliser plus et durablement les bois

Personnes présentes

<u>Présents</u>	<u>Excusés</u>
<ul style="list-style-type: none">- Alexis Feinard - DRAAF Centre- Antoine Hubert - Arbocentre- Aymeric de Romans - Kronofrance- Eric de la Rochère - Arbocentre- Inès de Chasseval - Gestionnaire forestier- Magali Lambert - CRPF/Arbocentre- Mickaël Paut - Pays Forêt d'Orléans Val de Loire- Xavier Pesme - CRPF	<ul style="list-style-type: none">- Didier Polanowski - EPL du Loiret / CFA Bellegarde- Didier Robert-Baby - CNIEFEB- Jean-Christophe Letière - 2B Energie- Mamadou Sow - ETF- Marc Nouveau - ONF- Marian Hanzel - Syndicat des forestiers privés de Touraine- Patrick Béchon - URCB/CBB- Philippe Montalbot - CPM Séchage- Yves Bachevillier - Chambre d'Agriculture 41/ Gedef Loiret-Sologne/ GDF 41

Optimisation de la logistique forestière

éMobois

Nous avons refait un point sur éMobois car il y a eu des avancées au niveau national : le comité de pilotage final a eu lieu et les retours des entreprises sont très encourageants. *Voir le compte-rendu du comité de pilotage et le ppt de la réunion.*

Il va y avoir une réunion de présentation du projet avec les retours des entreprises début 2015. Nous pourrons informer les entreprises régionales pour qu'elles y assistent. De même, des documents de communication seront édités. Nous les diffuserons. Ensuite, Arbocentre pourra convier toutes les entreprises régionales à une réunion d'information sur ce sujet.

Il faudra absolument que les transporteurs soient intéressés et impliqués pour que le projet aboutisse dans la région.

Cartographie de la desserte forestière

Voir présentation de Viapir et le ppt de la réunion

Pour aborder ce sujet, nous avons commencé par présenter un exemple pyrénéen : Viapir. C'est un projet qui comporte 2 aspects :

- une cartographie la plus exhaustive possible de la desserte forestière ainsi que des places de dépôt et de retournement,
- un apport par tous les professionnels sur les points noirs, occasionnels ou permanents, pour connaître l'accessibilité réelle de la desserte.

Alexis Feinard de la DRAAF Centre nous a présenté une étude réalisée par ses services :



Le ministère de l'Agriculture et de la Forêt accorde des crédits d'aides à l'investissement pour la desserte forestière. Ces derniers sont inversement proportionnels à l'accessibilité "théorique" en forêt. Elle est mesurée par l'IFN et le plus gros facteur est la pente. Ce qui fait que la majorité des crédits sont réservés aux zones montagneuses. En région Centre, la forêt est estimée par l'IFN à 94% accessible.

La DRAAF a donc voulu faire une étude qui prend en compte les spécificités régionales pour mieux estimer la part accessible de forêt.

L'étude s'appuie sur des cartes IGN, le SIG et le réseau routier.

Une zone est considérée comme accessible si elle est comprise dans un rayon de 400m de part et d'autre du réseau de desserte. Ce chiffre a été choisi "à dire d'experts", et a été confirmé lors de la réunion.

Lorsque l'on prend en compte les chaussées revêtues et les routes empierrées, la forêt est accessible de 66 à 77 % selon les départements. Les grumiers ne peuvent pas toujours passer sur les chemins empierrés, si on les enlève de l'étude, on descend à environ 49 %.

Ce n'est pour l'instant qu'une étude théorique qu'il faudrait éventuellement approfondir avec des données de terrain. Mais elle donne des arguments à la DRAAF pour montrer au ministère que les crédits accordés à la région Centre sont largement insuffisants. Les enjeux financiers sont importants !

Pour plus de précision, peut-t-on s'appuyer sur les SDIS ? Sachant que les pompiers ont des véhicules 4X4 beaucoup plus mobiles que les grumiers.

Les schémas de desserte pourraient être des bons indicatifs de terrain si un système collaboratif était mis en place. Mais un schéma régional n'aura jamais ce niveau de détail.

Il faut demander aux transporteurs et débardeurs si cette version leur convient et si elle est proche de la réalité.

Les itinéraires de bois ronds pourraient être rajoutés.

Itinéraires de bois ronds :

Les professionnels rappellent qu'il y a des gros points noirs pour les transports de bois ronds. Hors Loiret, peu de routes sont empruntables, il y a de plus en plus d'interdictions pour les poids lourds, de dérogations spéciales qui empêchent la circulation des grumiers, etc.

Alexis Feinard pense que la DRAAF peut intervenir auprès des communes ou des services concernés si elle est informée de ces points noirs.

Il n'y a pas de cohérence pour les transports de bois ronds entre les départements de la région. Une fois sortis du Loiret, la différence est flagrante, les grumiers ne peuvent presque plus circuler.

Il faut organiser une réunion avec les 6 départements. Le Loiret pourrait alors expliquer pourquoi la circulation est autorisée et faire un retour pour expliquer que les routes ne sont pas si abimées que ce que l'on dit par les grumiers. Ce département a déjà 5 ans et demi d'expérience, il peut témoigner et inviter les autres à faire de même.

Si la demande de réunion est faite conjointement par Arbocentre et la DRAAF, elle aura plus de chance d'aboutir.



Une note technique pourrait également être rédigée pour demander aux services des routes d'éviter les aménagements trop contraignants pour les grumiers (dos d'âne, rond-point avec un rayon trop serré, ...).

Transbois Limousin est un système de demandes informatiques de dérogations.

Le préfet de Région a sollicité la DRAAF pour savoir si un système comparable à celui du Limousin était en place dans la région, et si non, faut-il le mettre en place ?

Les professionnels ne sont pas emballés. D'une part, le transport de bois ronds est souvent en flux tendu alors qu'il y a des délais administratifs pour les dérogations. De plus, les échos qu'ils ont de leurs collègues du Limousin est que souvent, la réponse aux dérogations est "non".

Optimiser la gestion durable par la mobilisation des bois

L'une des pistes proposées pour cette problématique est la charte "Mobilisons la forêt pour l'avenir" qui est en cours de mise en place en Pays de Loire. La charte a été présentée (*voir cahier des charges, présentation et ppt*). L'objectif est de voir si elle peut nous fournir une base de travail pour augmenter la gestion durable en forêt, surtout dans les petites propriétés.

La 1^{ère} action proposée en Pays de Loire est qu'un exploitant peut demander au CRPF les coordonnées d'un propriétaire à partir des données cadastrales. En effet, si ce dernier pense qu'une coupe peut être faite dans une propriété proche de l'un de ses chantiers, cela lui permet de regrouper et d'avoir un meilleur rendement. En retour, l'exploitant s'engage à faire la promotion de la certification et des documents de gestion durable auprès du propriétaire. Il avertit le CRPF qu'il y a eu une coupe pour qu'un technicien vienne accompagner le propriétaire dans le renouvellement.

En région Centre, le CRPF n'est pas favorable à ce projet :

- la politique régionale est de dire aux propriétaires de passer par un gestionnaire et de ne pas négocier en direct avec un exploitant. C'est donc contradictoire,
- il n'y a pas assez de techniciens pour assurer un tel travail d'accompagnement,
- la charte PEFC n'engage-t-elle pas déjà l'exploitant à encourager la gestion durable ? Il ne faut pas multiplier les chartes,
- les visites conseils ont aussi un rôle de mobilisation des petits propriétaires forestiers et seront ciblées sur certains territoires en 2015.

Cette action ressemble au projet de mobilisation par points d'ancrage présenté au début de l'année par le Pays Forêt d'Orléans Val de Loire. Mickaël Paut nous l'a résumé.

Il s'agit de regrouper les chantiers des petites propriétés. Avant un chantier, une personne "neutre" pourrait aller voir les propriétaires aux alentours pour les prévenir qu'il y en a un à proximité à telle date, s'ils veulent en profiter.

En Limousin, l'ADELI (Association pour un Développement Equilibré de la forêt en Limousin) propose ce genre de démarche (voir plaquette de présentation ou site Internet : <http://www.adeli-asso.com/ladeli/>). Deux techniciens sont engagés à plein temps par



l'association pour regrouper les chantiers d'au minimum 3 propriétaires forestiers dans une zone réduite. Les entreprises paient une cotisation à l'association + un prix/prestation.

En Auvergne, le PPMBA (Projet Pilote de Mobilisation des Bois en Auvergne : http://www.fcba.fr/sites/default/files/produit_collectif/documents/communiqu%C3%A9_ppmba_mars2014_web.pdf) travaille sur la massification de l'offre. De leur côté, ce sont les propriétaires qui s'inscrivent et qui sont donc initiateurs de la démarche. Les 1^{ers} retours seront publiés début 2015 mais ça semble être une expérience positive.

La région Centre n'a pas les mêmes crédits d'animation que les régions citées précédemment.

Il vaudrait mieux avoir un accord préalable du propriétaire avant de "divulguer" toute information à un exploitant (ou à un gestionnaire).

Au CRPF, les techniciens de secteur repèrent en amont sur leur territoire s'il y a des chantiers qui peuvent être regroupés.

Un projet tel que celui présenté dans la charte des Pays de Loire ou la mobilisation par point d'ancrage offre tout de même de l'intérêt. Mais il faut bien le définir, et trouver le meilleur moyen d'arriver à notre objectif : augmenter la gestion durable (dans les petites propriétés).

Il faut tester une méthode sur un petit territoire pour voir si ça vaut le coup de l'étendre à toute la région.

Ce test pourrait être effectué sur le territoire du Pays forêt d'Orléans Val de Loire. Une charte forestière étant déjà mise en place, il y a une volonté de faire avancer la filière.

Pour cela, il faut demander leurs avis aux exploitants : ce projet les intéresse-t-il ?

Il faut également poser les bases de la méthode, un cahier des charges, ... Pour ne pas se "perdre".

Pour cela, une réunion sera organisée début 2015 avec les exploitants (entre autre, ceux présents sur le territoire test) et les relais existants :

- Barillet
- Roger
- Velbois
- demander à l'URCB si d'autres exploitants veulent participer
- des gestionnaires forestiers : Unisylva, Jean-Philippe Angenault (pour la CNIEFEB), un représentant de l'AGEFOR
- CRPF (Pierre-Edmond Lelièvre ou Vincent Dintillac ?)
- Yves Bachevillier de la chambre d'agriculture 41
- Arbocentre
- Mickaël Paut

Fin de la réunion.

Merci à tous les participants.

